



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE AQUATIQUE

L'accès à l'espace aquatique est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur.

1- Capacité de la piscine : 100 personnes

Par conséquent, en cas de forte affluence, l'accès de la piscine peut être momentanément suspendu par le personnel du camping.

2- Ouverture

La piscine est couverte et chauffée et est ouverte du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre.
Les toboggans sont extérieurs à la piscine et sont ouverts si météo clémente.

Horaires : 10h – 18h en basse saison
10h – 19h en haute saison (Juillet et Août)

La Direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer l'espace aquatique notamment pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

3- Responsabilité et surveillance

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur.

La piscine n'est pas surveillée pendant la basse saison, donc la surveillance est sous votre responsabilité. Elle l'est pendant la haute saison de 10h à 12h et de 14h à 19h. (pas de surveillance de 12h à 14h et donc sous votre responsabilité)

Les mineurs doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte.

La Direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

4- Tenue et comportement des usagers

Le maillot de bain est obligatoire.

Le port de shorts, de bermudas, de burkinis et de t-shirt dans l'eau est interdit.

Les boxers de bains sont acceptés.

Les usagers doivent rester correctement et décemment vêtus.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat de la piscine.

Il est interdit de faire fonctionner des appareils radio, enceintes, enregistreurs ou lecteurs divers.
Ne pas prendre des photographies sans le consentement des personnes concernées.

5- Hygiène

La douche, ainsi que le passage dans le pédiluve, sont obligatoires en entrant et en sortant de la piscine.

Il est interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds. Des casiers sont mis à disposition à l'entrée.

L'accès est interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes peuvent être motifs de gêne ou de contagion pour autrui, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente.

Il est interdit de manger, de boire, fumer, mâcher du chewing-gum, cracher et de jeter des débris dans l'enceinte de la piscine, des poubelles sont réservées à cet effet.

Seuls les jeunes enfants « propres » ou équipés de couches spéciales pour la baignade sont autorisés à se baigner.

Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine, notamment dans les vestiaires et les sanitaires.

6- Sécurité

Pour leur propre sécurité, les usagers sont priés de se conformer au règlement intérieur.

Il est interdit :

- D'importuner les usagers par des jeux ou actes bruyants, dangereux ou immoraux ;
- De pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant sur les plages ;
- De courir, crier, plonger, lancer de l'eau ;
- De simuler la noyade ;
- De jouer à la balle ou au ballon sur les plages ;
- D'utiliser des engins flottants et bouées ;
- De se baigner le corps enduit d'huile solaire ;
- D'escalader les clôtures et séparations de quelque nature qu'elles soient.

7- Accès PMR et personnes handicapées

L'espace aquatique est accessible aux personnes PMR, invalides ou handicapées.

Un fauteuil adapté est à disposition dans l'enceinte de la piscine.

8- Respect des installations et sanctions

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants.

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus à tout moment de la piscine par le personnel.

9- Objets trouvés

Le camping n'est pas assuré contre la perte ou le vol de bijoux, d'objets de valeur ou d'espèces, même remis en dépôt au personnel. Les utilisateurs sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à la réception du camping.